CONSEIL MUNICIPAL

du 14 décembre 2023

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :
Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Madame Julie PERREGAUX, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Christine CATARINO et Madame Guermia APHAYAVONG, conseillères déléguées,

Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Monsieur Thibault LE ROUX, Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Michèle ZIDDA, Monsieur Pierre KIANI, Madame Florence FOURNIER, Madame Fabienne BATTAGLIOLA, Madame Françoise CORDIER, Monsieur Bruno RODRIGUES, Madame Marina HARPON et Monsieur Brice ERRANDONNEA, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Hamid BACHIR	*Pouvoir à*	Monsieur Eric LOBRY
Monsieur Maxime LOUBAR	*Pouvoir à*	Monsieur Hervé FLORCZAK
Madame Siham TOUAZI	*Pouvoir à*	Madame Christine CATARINO
Monsieur Yaël RADOLANIRINA	*Pouvoir à*	Monsieur Abasse BOUKARI
Monsieur Jonathan LEBON	*Pouvoir à*	Monsieur Luc DOGBEY
Madame Laurence JOUSSEAUME	*Pouvoir à*	Madame Florence FOURNIER
Monsieur Frédéric LIPPENS	*Pouvoir à*	Monsieur Bruno RODRIGUES

Était absent : -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 26
Nombre de conseillers municipaux absents : 0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 7
Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Madame Célia CHIACK

Date de convocation : 8 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20231214-DEL-141223-19-DE
Date de télétransmission : 02/01/2024
Date de réception préfecture : 02/01/2024

OBJET : **Renouvellement de la convention avec « Tilt Services », année 2024**

DÉLIBÉRATION N° 19 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2023

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU la convention de partenariat ci-annexée,
VU l'avis de la commission « Solidarités et Animation du territoire » en date du 5 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que pour satisfaire aux besoins occasionnels du service public et permettre l'insertion de jeunes jocassiens en difficulté, la ville de Jouy-le-Moutier veut faire appel à l'association TILT SERVICES,

CONSIDÉRANT que pour répondre à ces besoins, TILT SERVICES recrutera des jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle sur proposition de l'association LA SAUVEGARDE 95 et coordonnera la mise en place de ces chantiers de pré-insertion,

Sur le rapport de Monsieur Don Abasse BOUKARI,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la ville de Jouy-le-Moutier et l'association « Tilt Services » ci-annexée,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document s'y afférent.

Publiée le 22 décembre 2023 Fait et délibéré le 14 décembre 2023

Signé électroniquement par le Maire
Herve FLORCZAK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication